



## **ARRÊTÉ n°ARR2024-009**

### **CAMPAGNE CHATS LIBRES MARS 2024**

*Nomenclature 6.1.5 :  
Libertés publiques et pouvoirs de police – Police  
municipale – Autres*

**Le Maire d'ELNE,**

**VU** le Code de la Santé publique ;

**VU** le Code rural et notamment ses articles L.211-27 et L.214-3 ;

**Vu** l'article L.2212-2 du Code général des Collectivités territoriales ;

**VU** le Règlement Sanitaire Départemental ;

**VU** la délibération municipale du 24 janvier 2024 approuvant la convention avec *Cheval en Selle* ;

**VU** la convention de partenariat passée avec *Cheval en Selle* le 30 janvier 2024 ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de maîtriser la prolifération de la population féline sur la commune ;

## **ARRÊTE**

### **Article 1**

Les chats non identifiés, sans propriétaires et sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, seront capturés afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification préalablement à leur relâcher dans les mêmes lieux.

### **Article 2**

L'opération de capture se déroulera du 25 au 29 mars 2024 dans tous les lieux publics de la commune. La capture sera effectuée conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection animale.

### **Article 3**

Conformément à la convention du 30 janvier 2024 susvisée, l'association *Cheval en Selle* est chargée de procéder à cette campagne de trappage, en lien avec les services municipaux.

### **Article 4**

Monsieur le Directeur Général des Services et l'association *Cheval en Selle* sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À ELNE, le 07/03/2024

Le Maire,



Nicolas GARCIA

Ampliation du présent arrêté à :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales

Affiché le :

Accusé de réception en préfecture  
066-216600650-20240307-ARR2024-009-AR  
Date de télétransmission : 07/03/2024  
Date de réception préfecture : 07/03/2024